



Convocation du  
16 juin 2023

Nombre de membres :  
- en exercice : 55  
- présents : 42  
- votants : 50  
- quorum : 28

Vote :  
- pour : 50  
- contre : 0  
- abstentions : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS

### Séance du 22 juin deux mille vingt-trois à dix-sept heures à Dadonville

Commune	Nom	Prénom	Présents	Absents	Observations
ASCOUX	BARRAULT	Brigitte	XX		
	GAUDET	Marc		Exc	Pouvoir donné à Brigitte BARRAULT
AUDEVILLE	CHENU	Matthieu	X		
AUTRUY-SUR-JUINE	GUERTON	Christophe	X		
BONDAROY	VILLETTE	Sylvie	X		
BOUILLY-EN-GATINAIS	VERNEAU	Philippe	XX		
BOUZONVILLE-AUX-BOIS	PÉRON	Francis		Exc	Pouvoir donné à Philippe VERNEAU
	BARJONET	Thierry		Exc	Pouvoir donné à Barbara VALLOIS
BOYNES	VALLOIS	Barbara	XX		
	HERVÉ	Olivier	X		
CESARVILLE-DOSSAINVILLE	COLMAN	Philippe	X		
	DENIAU	Evelyne	X		
	LEGRAND	Gérard	X		
COURCY-AUX-LOGES	FILS	Sandrine		Exc	Pouvoir donné à Christian BLONDEL
	BONILLO	Jean-Pierre		Exc	Pouvoir donné à Jean-Paul LOUBIÉ
DADONVILLE	CHAMARD	Sophie	X		
	CHARVIN	Evelyne	X		
	LOUBIÉ	Jean-Paul	XX		
	DE LA TAILLE	Monique		Exc	Suppléée par Anita DAVY
ENGENVILLE	DAVY	Anita	X		Suppléante
	ESCRENNES	LENOBLE	Denis	X	
ESTOUY	DE BOUVILLE	Anne-Jacques	X		
	GUÉRINET	Patrick		Exc	Suppléé par Michel VINCENT
GIVRAINES	VINCENT	Michel	X		Suppléant
	AMIARD	Jérémie		Exc	Suppléé par Samuel CORBEAU
GUIGNEVILLE	CORBEAU	Samuel	X		Suppléant
	INTVILLE-LA-GUÉTARD	ALANIC	Gilles	X	
LAAS	LOZE	Maurice	X		
	MAREAU-AUX-BOIS	ROUVREAU	Isabelle	X	
MARSAINVILLIERS	MONCEAU	Didier	X		
MORVILLE-EN-BEAUCE	JEANNE	Georges	X		
	PANNECIÈRES	BRÉCHEMIER	José	Exc	
PITHIVIERS	AFACAN	Ercan	XX		
	BÉVIÈRE	Monique	X		
	BILBOT	Nadia		Exc	Pouvoir donné à Marie-Claire LÉVÊQUE
	BROSSE	Anthony		Exc	Pouvoir donné à Ercan AFACAN
	BUIZARD-BLONDEAU	Maxime	X		
	CHÈNE	Pascal	X		
	DOUELLE	Nadine	X		
	HINCKY	Françoise	X		Secrétaire de séance
	JORY	Françoise	X		
	LÉVÊQUE	Marie-Claire	XX		
	MEUNIER	Anne-Laure		X	
	NOLLAND	Philippe	X		
	SIMONET	Christophe		Exc	Pouvoir donné à James BRUNEAU
	SOUILLAH	Mohammed		Exc	
	STROMBONI	Thierry		X	
PITHIVIERS-LE-VIEIL	BARBIER	Marie-Claude		Exc	
	CHALINE	Philippe	X		
	LE BORGNE	Guy	X		
RAMOULU	DORCHÈNE	Martine	X		
ROUVRES-SAINT-JEAN	BRETONNET	Jean-Luc	X		
	SANTEAU	ALLIMONIER	Lionel	X	
SERMAISES	AUVRAY	Chantal	X		
	BRUNEAU	James	XX		Président de séance
THIGNONVILLE	PIERQUIN	José	X		
VRIGNY	BLONDEL	Christian	XX		
YEVRE-LA-VILLE	PAILLOUX	Patricia	X		

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 2023-67**

**ACCESSIBILITÉ :**  
**Adoption du Rapport de la Commission Intercommunale d'Accessibilité**  
**(CIA) 2022**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2143-3,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures et notamment son article 98,

Vu la circulaire du 14 décembre 2007, relative au plan d'action en faveur de la mise en œuvre des mesures prévues par la loi du 11 février 2005 en matière d'accessibilité,

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pithiverais, modifiés par arrêté préfectoral en date du 14 janvier 2019,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-103 en date 23 septembre 2020 créant la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) de la CCDP,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023-41 en date du 11 mai 2023 actualisant la composition du collège des élus de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA),

Vu l'arrêté du Président n°AR-2021/CIA/01 en date du 17 mai 2021, modifié par l'arrêté du Président n°AR-2023/CIA/01 du 8 juin 2023, nommant les membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) dans son intégralité,

Considérant que la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité doit établir un rapport annuel étayant les travaux de la commission, celui-ci devant être présenté au Conseil communautaire puis transmis au représentant de l'État dans le département, au Président du Conseil départemental et au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

Considérant la réunion de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité en date du 6 juin 2023,

#### **ENTENDU L'EXPOSÉ DU VICE-PRÉSIDENT, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **ADOpte** le Rapport annuel de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de la Communauté de Communes du Pithiverais pour l'exercice 2022, lequel est annexé à la présente délibération,
- **PRÉCISE** que ledit rapport sera adressé au représentant de l'État dans le département, au Président du Conseil départemental et au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>.

**Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits.**

*#signature1#*

*#signature2#*